



Programme de Formation

Module de base E21-03 : LES PROCEDURES ET LES DOCUMENTS D'URBANISME

Objectifs	Maîtriser les bases essentielles des règles et documents d'urbanisme. Acquérir une vue générale du processus d'instruction des autorisations individuelles d'occupation des sols
Public concerné	Elu(e)s locaux, agents et cadres des collectivités
Pré-requis	Connaître les bases de la gestion du domaine public – Mandat en cours
Modalités d'accès à la formation	En présentiel
Contenu de la formation	Les documents d'urbanisme (SCoT – PLU/PLUI – RNU – UTN..) La carte communale – La loi « Montagne » et les unités touristiques nouvelles Les procédures en matière d'urbanisme (Loi ALLUR) L'évolution des documents d'urbanisme
Durée	1 journée
Délais d'accès	Dès l'acceptation formalisée du devis
Profil de l'intervenant	Spécialiste dans le domaine de l'urbanisme
Modalités d'évaluation	Questions orales
Nombre de participants	Session de 8 participants maximum
Date	Sur demande
Lieu	Selon besoin
Méthodes déployées	Exposé théorique, cas pratiques Echanges et interactivité avec les participants
Les plus	Formateur expérimenté et maîtrisant parfaitement la réglementation en matière d'urbanisme Animation interactive
Tarifs	Sur demande et selon financement
Formalisation à l'issue de la formation	Attestation des acquis de formation
Accessibilité aux personnes handicapées	Possible si formation délivrée dans nos locaux (CCI du CHER) Nous contacter pour connaître l'accessibilité à la formation en fonction de nos partenaires handicaps
Contact	SOLen 02 48 48 00 91 – Karine